

Édition de Winn (Colette H.), « Règlement donné par une dame de haute qualité à M\*\*\* sa petite fille, pour sa propre conduite, et pour celle de sa maison. Préface », Règlement donné par une dame de haute qualité à M\*\*\* sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de la maison : avec un autre règlement que cette dame avoit dressé pour elle-mesme, Schomberg (Jeanne de), p. 77-79

DOI: 10.15122/isbn.978-2-8124-5626-8.p.0076

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

> © 1997. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

## **PRÉFACE**

Puisqu'une personne qui a pouvoir sur moy, veut, ma chere Fille, que je vous represente les obligations particulieres de vostre condition; et que l'on croit que ce que vous en pourriez apprendre des autres personnes, ou des livres, ne vous toucheroit pas tant que ce qui viendra de moy, quelque défectueux qu'il puisse être, je vous diray le mieux que je pourray ce que j'en ay apris par l'instruction et par l'experience, demandant à Dieu qu'il luy plaise d'y suppléer par ses saintes inspirations<sup>1</sup>.

Mais afin que vous ne soyez pas rebutée de la peine que vous pourriez rencontrer en voulant vous acquitter de ces devoirs, dont je vais vous parler, il est besoin, ce me semble, que vous consideriez avant toutes choses, en quel état le peché nous a mis dès le commencement du monde, nous ayant engagés à la fuite des delices, au travail<sup>2</sup>, et à la mort pour ce monde-cy<sup>3</sup>, et à l'enfer pour l'autre, par l'arrêt qui fut alors prononcé contre tout le genre

l L'obéissance dont Jeanne de Schomberg fait preuve ici et ailleurs (cf. II, 33: «J'obeïray à tous ceux qui ont pouvoir sur moy ... et considereray la puissance de Dieu en eux»), suffirait-elle à apaiser Charles Picoté, le vicaire de Saint-Sulpice, qui reprochait aux Liancourt d'avoir confié l'éducation de Jeanne-Charlotte de La Rocheguyon aux personnes de Port-Royal (cf. Avertissement, p. 61, n. 2)? En écrivant ce règlement de vie à l'intention de Jeanne-Charlotte, Jeanne de Schomberg proposait un compromis. Elle s'engageait à prendre en charge personnellement l'éducation de sa petite-fille et à lui inculquer les principes qui avaient guidé sa vie.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gn 3, 17-19.

<sup>3</sup> Gn 2, 17.

78 PRÉFACE

humain en la personne d'Adam<sup>1</sup>; et cette condamnation est aussi juste qu'elle est generale<sup>2</sup>.

Il faut aussi considerer, ma chere Fille, que le Fils de Dieu s'estant fait homme pour reparer cette offense faite à son Pere, pour racheter la peine eternelle que nous en devions porter, et pour nous rendre la force et la santé que nous avions perduës, nous a bien fait voir que les peines temporelles ne nous estoient pas remises, puisqu'il a fallu qu'ayant pris nostre nature, il les ait souffertes luy même pour entrer dans sa propre gloire, et pour nous montrer le chemin par où nous y pouvions aller<sup>3</sup>.

Après cette condamnation que la justice de Dieu a exercée sur son propre Fils, il vous sera bien aisé de voir qu'il n'y a point d'autre voie pour entrer au ciel, que celle d'obeïr à l'arrest de nostre Createur, et de suivre l'exemple de nostre Redempteur; et ainsi vous pourrez juger que c'est une grande folie de destiner sa vie aux divertissemens, à la joie et au repos<sup>4</sup>, ayant à subir necessairement cet arrêt en ce monde ou en l'autre, non seulement à cause de ce premier peché auquel nous avons participé, mais encore à cause de ceux que nous avons commis volontairement depuis que nous avons l'usage de la raison.

<sup>1</sup> Rm 5, 12-14; s. Augustin, La Cité de Dieu, Livre XIII, ch. 13; Livre XIV, ch. 1, etc. L'intérêt pour le péché originel semble culminer à la fin du XVIe siècle et durant le XVIIe siècle, comme en témoignent la réflexion religieuse de cette époque et l'iconographie consacrée à ce thème (cf. L. Réau, Iconographie de l'art chrétien, vol. II, p. 77-93). Voir entre autres, Arnauld, Frequente communion (1643), ch. XII et XIII, Des causes qui ont porté les Peres à differer l'Absolution; Pascal, Les Provinciales (1656-1657), lettres I-IV; Gobinet, Instruction (1689), Part. V, ch. 2, A Table of Sins, or an Examen of Conscience upon the Commandments of Gods Law, and of the Church, and upon the Seven Deadly Sins.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. La Cité de Dieu, Livre XII, ch. 28.

<sup>3</sup> Cf. Rm 5, 6-11.

<sup>4</sup> Mépris du monde, rejet de toute distraction et de toute concession à la nature sur lequel insistent la pastorale et pratiquement tous les traités éducatifs du temps. Cf. Louis Cognet, «Le mépris du monde à Port-Royal et dans le Jansénisme».

PRÉFACE 79

Avec cette préparation que je prie Dieu de mettre dans vostre coeur, je croy que vous prendrez les seules voies de luy plaire et de vous sauver, qui sont de le prier fort assidûment de vous soumettre à son ordre en toutes choses; de vous instruire en conferant avec des gens capables et pieux; de lire de bons livres¹, et de regler soigneusement vos sens, vos desirs, vos pensées, et vos occupations. Je ne vous parleray point en détail de toutes ces choses, parce que vous en pourez bien mieux estre instruitte par d'autres que par moy. Je vous diray seulement ce que j'ay remarqué des devoirs de nostre condition, à la charge que vous le communiquerez à des gens habiles et vertueux, qui changeront les endroits où je puis avoir manqué, en faisant par obeïssance² une chose de cette importance dont je ne me sens pas capable.

<sup>1</sup> C'est-à-dire les livres saints comme d'ailleurs chez Coustel (Les regles de l'éducation des enfans, t. I, Part. II, p. 258 sq), Jouvency (De ratione discendi et docendi, Part. II, ch. 1, art. 2, p. 83-5), etc. Dans Le vray chemin, Troisiesme traitté lequel contient une briefve reigle de la vie Chrestienne et traitte particulierement des remedes plus principaux contre le peché (f° 468 a), Louis de Grenade préconise «la lecture des bons livres: & tout au contraire la lecture des livres vains est grandement pernicieuse, pour autant que la parole de Dieu est nostre lumiere, nostre medecine, nostre nourriture, & nostre guide. C'est elle qui remplit nostre volonté de bons desirs, qui nous ayde à recueillir nostre coeur à l'heure qu'il est plus distrait, & à exciter en nous la devotion à l'heure qu'elle est plus endormie, & assoupie: & outre ce par icelle on chasse l'oisiveté, qui est à l'origine de tous les vices».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur l'obéissance à ses supérieurs ecclésiastiques (Pape, évêque, curé) et «celle a laquelle nous nous obligeons par nostre propre election» (on choisit son directeur spirituel), cf. F. de Sales, *Introduction*, Part. III, ch. 11, p. 176-77.